



COMMUNIQUER AVEC LA VILLE DE LA SARRE, C'EST FACILE, RAPIDE ET PERSONNALISÉ !

Pour une demande de service ou d'information,
les citoyens disposent des options suivantes :



En ligne au www.ville.lasarre.qc.ca



Par téléphone au 819 333-2282

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

URGENCE TRAVAUX PUBLICS (aqueduc, égout, voirie)

1-866-943-1286 (en dehors des heures d'ouverture des bureaux)



En personne au 201, rue Principale*

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h

*Étant donné la situation actuelle, des modifications peuvent être apportées.





MOT DU MAIRE YVES DUBÉ

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Un bel été vient de se terminer pour laisser place à l'automne avec ses couleurs éclatantes ! Après une période d'adaptation et de changements, un retour à une certaine normalité est plus que bienvenue.

Au nom du conseil municipal de la Ville de La Sarre, je tiens à remercier les citoyens pour le respect des mesures d'hygiène et des directives mises en place depuis le début de cette crise afin d'assurer la santé et la sécurité de tous. Vous avez fait preuve, encore une fois, de solidarité et d'entraide.

Un merci également à nos employés pour leur grande collaboration et leurs efforts dans le maintien de nos services essentiels. Vous participez activement au maintien du bien-être de la population.

Une mention spéciale à toutes les entreprises qui ont innové et qui se sont entraïdées pour continuer de desservir la communauté.

Certes, les derniers mois ont chamboulé nos vies. Notre quotidien a été bouleversé du jour au lendemain et nous avons dû changer nos méthodes et nos façons de faire pour nous adapter aux nouvelles réalités. Et dans ces changements, il y a eu des opportunités à saisir !

Plusieurs beaux projets ont émergé, entre autres, EspaceAO, le projet d'une murale extérieure, la diffusion en direct de nos séances régulières du conseil municipal, la tournée Au pays des pick-up. La communauté de l'Abitibi-Ouest est créative et dynamique !

Au moment d'écrire ces lignes, nous vous présentons de belles propositions d'activités automnales variées où le plaisir sera au rendez-vous. Étant donné l'évolution de la situation actuelle, il se peut que certaines activités soient reportées, annulées ou bien que de nouvelles activités soient ajoutées au programme. Merci pour votre compréhension !



La Sarre :
au cœur de VOTRE communauté!



Bonne lecture!



Séances du conseil municipal



Les prochaines séances publiques
du conseil municipal auront lieu :

- mardi 6 octobre à 19 h
- mardi 3 novembre à 19 h
- mardi 1^{er} décembre à 19 h
- mardi 15 décembre à 19 h (budget)

Maison de la culture | Théâtre Lilianne-Perrault
195, rue Principale, La Sarre

Consultez les procès-verbaux sur notre site
Internet dans la section **Citoyen/Séances du
conseil municipal.**



Bienvenue à tous!

Places limitées. Couvre-visage obligatoire.

Nettoyage du réseau d'aqueduc

Du **lundi 28 septembre au vendredi 9 octobre**, nous procéderons au nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc. Pendant cette période, le service sera affecté par des baisses occasionnelles de pression. Ces travaux seront également susceptibles de créer, dans certains secteurs, de l'eau brouillée. Il s'agit de conséquences possibles et normales lors d'un nettoyage du réseau d'aqueduc et il n'est pas nécessaire d'appeler à la Ville pour le signaler.

Nous recommandons à la population d'utiliser le moins possible l'eau du robinet. Par contre, lors de son utilisation, en particulier pour la lessive, nous vous demandons d'apporter une attention spéciale.

Notez que l'eau demeure propre à la consommation pendant la période de nettoyage.



Abris temporaires

Les abris temporaires (toiles et structures) sont autorisés du **1^{er} octobre au 15 mai de l'année suivante**. En dehors de cette période, ils doivent être enlevés et complètement démontés. Si vous dépassez la date, vous pourriez recevoir une amende.

Ils doivent être localisés en totalité sur la propriété privée et à 0,6 m (2 pi) de toute ligne latérale ou arrière d'un lot, d'un trottoir ou d'une bordure de rue.

Un abri temporaire est une construction ou une structure, démontable ou non, couverte de toile opaque ou translucide ou de matériau flexible. Une serre n'est pas un abri temporaire au sens du règlement.

**Les abris temporaires ne doivent pas être utilisés à des fins d'entreposage de matériaux, biens ou marchandises.*



Rappel de l'annulation de la collecte des encombrants

Même si la collecte des encombrants a été annulée cette année, vous pouvez toujours vous rendre au Centre de valorisation des matières résiduelles.

Horaire : lundi au samedi, de 8 h à 16 h.

15, boulevard Industriel
(à partir de la route 393, prendre la route 111 vers Macamic et tourner à gauche sur le boulevard Industriel).

Pour connaître les matières qui sont acceptées, consultez le <https://www.mrcao.qc.ca/fr/ecocentre-et-cvmr>.

Merci de respecter les mesures d'hygiène mises en place par le CVMR afin de protéger les employés et les citoyens.

Changement d'heure et avertisseurs

Cet automne, on recule nos horloges d'une heure dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2020. Profitez de ce changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs!



Des conseils pour bien entretenir vos avertisseurs :

- Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent. Utilisez le type de pile recommandée par le fabricant.
- N'utilisez jamais de pile rechargeable, à moins que le manufacturier le recommande.
- Remplacer la pile lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement.
- Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Passez légèrement l'aspirateur, en utilisant une brosse douce, à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, sauf pour l'avertisseur électrique (on ne doit jamais l'ouvrir). Cela empêche la poussière de s'accumuler sur les capteurs de fumée.



Le premier responsable, c'est TOI!

Dernier report des paiements des taxes municipales

Étant donné la situation entourant la COVID-19, certaines mesures ont été prises pour aider les citoyens et les entreprises de notre communauté.

Ceci est un rappel concernant le dernier report des paiements des taxes municipales pour l'année 2020.

• 1^{er} septembre : reporté au 2 novembre

**À noter que les chèques postdatés seront encaissés à la date reportée du paiement et non pas à la date inscrite sur le chèque. Le paiement des taxes municipales peut être effectué de 2 façons.*

Institutions financières

AccèsD Internet — Desjardins

Solution bancaire par Internet — Banque Nationale du Canada



Par la poste (chèque ou mandat-poste)

Ville de La Sarre

201, rue Principale

La Sarre (Québec) J9Z 1Y3

Chèque ou mandat-poste à l'ordre de Ville de La Sarre



Stationnement de nuit

Du 1^{er} novembre au 1^{er} mai inclusivement, il est interdit de se stationner dans les rues, entre minuit et 7 h ou tel qu'indiqué sur les panneaux. En respectant ces directives, vous facilitez le travail de déneigement et vous évitez, du même coup, une contravention!





CHRONIQUES

Informations pertinentes à connaître



Matières résiduelles



Avec la saison automnale qui arrive à notre porte, plusieurs personnes profitent de ce moment pour nettoyer et ranger les accessoires et outils de l'été. Il en va de même pour vos bacs!

Afin que les cueillettes soient effectuées correctement, il est bon de se rappeler les éléments suivants :

- Lavez vos bacs régulièrement afin d'éviter la saleté et les odeurs ;
- Déplacez le panier de basketball à l'intérieur de votre cour (et non dans la rue) ;
- Enlevez les cordes sur le couvert ou les poignées de vos bacs ;
- Assurez-vous que les couvercles de vos bacs soient fermés convenablement et de ne pas déposer d'excédent à côté ;
- Vérifiez que vos bacs ne soient pas endommagés par les écarts de température, le poids du contenu (sable, pierres ou autres matériaux lourds) ou l'usure. Si tel est le cas, il est de votre responsabilité de le remplacer. Un bac conforme est un bac sur roues avec prise européenne, d'une capacité de 240 litres ou 360 litres ;
- Déposez UNIQUEMENT les matières recyclables dans votre bac à récupération (consultez la charte au <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/charte-matieres-recyclables>).

En tant que citoyen, je fais MA part!

En prévision du prochain jour férié, un changement est apporté dans l'horaire régulier des collectes.

- **La collecte du lundi 12 octobre est devancée au vendredi 9 octobre**

Secteur résidentiel — ordures ménagères
 Secteur commercial — recyclage

*Merci de placer votre bac en bordure de la rue la veille de la journée de la collecte.

CONSEIL DU JOUR :

Placez vos bacs adéquatement en positionnant la poignée vers la rue et à une distance convenable du chemin. De plus, installez vos bacs de l'autre côté de votre boîte aux lettres et apposez des réflecteurs de chaque côté de vos bacs afin de faciliter les cueillettes et la sécurité de nos employés.

Merci de votre collaboration et de votre respect!



819 333-6626

Tél: 819-333-6626



Animaux

Les animaux font partie intégrante de nos vies et ils nous apportent de beaux moments de bonheur. Cependant, il ne faut pas négliger nos responsabilités envers l'animal et comme propriétaire/gardien de l'animal.

Enregistrement obligatoire

Suite à l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, R.1)*, tous les propriétaires de chiens sont tenus responsables de procéder à l'enregistrement de leur animal, en se procurant une médaille d'identité.

Pour un nouveau propriétaire d'un chien, ce dernier doit l'enregistrer dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. Cet enregistrement doit être renouvelé chaque année auprès de la SPCA.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 250 \$ à 750 \$.

Les fugues

Une des principales responsabilités du propriétaire/gardien d'un animal est de s'assurer que celui-ci ne lui échappe pas. Selon le règlement municipal, tout animal doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. De plus, tout chien de 20 kg et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée ladite laisse.

Comment empêcher votre animal de se sauver ?

En sécurisant le lieu de votre terrain, en lui fournissant un environnement adapté afin d'éviter l'ennui et en s'assurant de son bon état physique et mental.

L'aboiement

Ces derniers jours, plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant l'aboiement excessif des chiens. Comme le stipule le règlement municipal, il est interdit pour tout type d'animal de faire du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler.

Les raisons derrière l'aboiement sont grandes : excitation, jeux, recherche d'attention, anxiété, crainte, etc. Un éducateur canin et des cours de dressage sont de bonnes ressources pour remédier à ce problème et retrouver un environnement de calme.

29, 9^e Avenue Ouest, La Sarre (anciennement le local de la clinique vétérinaire) | 819 301-7555



MAISON DE LA CULTURE

Mardi au vendredi : 12 h à 16 h 30 - Samedi : 10 h à 15 h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RICHELIEU

Tu avais hâte de parcourir les allées
de la bibliothèque pour feuilleter
les livres ?
De humer l'odeur des nouveautés ?

BONNE NOUVELLE !

Depuis le 8 septembre, la bibliothèque
a procédé à son ouverture complète.

Il est toujours possible de réserver
des biens culturels pour les abonnés.
Pour connaître le fonctionnement,
communiquez avec nous au
• 819 333-2282, poste 237
• biblio@ville.lasarre.qc.ca



CENTRE D'ART



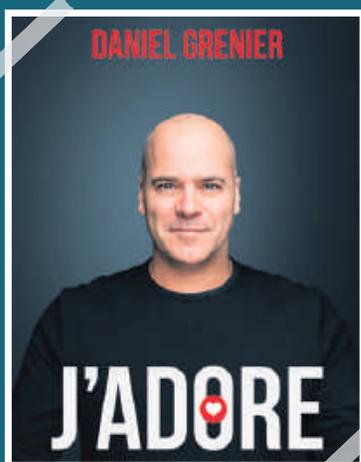
10 septembre au 25 octobre 2020
**La Magie des Fils : tapisseries
contemporaines canadiennes**
Commissaire : Thoma Ewen

Barbara Heller (Colombie-Britannique)
Ixchel Suarez (Ontario)
Jane Kidd (Colombie-Britannique)
Linda Wallace (Colombie-Britannique)
Line Dufour (Ontario)
Marcel Marois (Québec)
Murray Gibson (Nouvelle-Écosse)
Paulette-Marie Sauvé (Québec)
Peter Harris (Ontario)
Suzanne Paquette (Québec)
Thoma Ewen (Québec)

VERNISSAGE VIRTUEL 24 SEPTEMBRE - 17 H


CENTRE D'ART
LIEU DE DIFFUSION SPÉCIALISÉ EN MÉTIERS D'ART
195, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3
819 333-2282
 Consultez régulièrement notre page
Ville de La Sarre
 [maison.de.la.culture.lasarre](https://www.instagram.com/maison.de.la.culture.lasarre)

SPECTACLES



MISE EN VENTE
9 septembre, 13 h
COÛT
27 \$ POUR TOUS
*Places limitées

ACHAT DES BILLETS

- Par téléphone au 819 333-2282 poste 237
- En personne à la Maison de la culture

Comment décrire Daniel Grenier ; réalisateur, comédien,
humoriste, chanteur, créateur, auteur, compositeur,
interprète, peintre et ceinture noire en karaté. Bref, il est
un artiste complet ! Le voici avec son premier one-
man-show « J'ADORE ».

SPECTACLES



MISE EN VENTE
17 septembre, 13 h
COÛT
15 \$ POUR TOUS
*Places limitées

ACHAT DES BILLETS

- Par téléphone au 819 333-2282 poste 237
- En personne à la Maison de la culture

Dans ce nouveau spectacle scientificomagique,
Daniel Coutu explore l'univers de l'émerveillement. On y
découvre que la magie est plus qu'un casse-tête qui pique
notre curiosité ! C'est un heureux amalgame entre
l'incompréhension et la poésie.

SEMAINE CULTURELLE DES GÉNÉRATIONS

23 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2020



DES ACTIVITÉS OFFERTES PARTOUT EN ABITIBI-OUEST!



PROGRAMMATION

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

13 h 30 à 14 h 30 PATINAGE LIBRE (18 ans +)

Aréna Nicol Auto
(550, rue Principale, La Sarre)



19 h 30 MATCH FAMILIAL DE LA SALE LIGUE
D'IMPROVISATION (SLI)

Motel Villa Mon Repos
(32, route 111 Est, La Sarre)



20 h DANIEL GRENIER « J'ADORE »

Salle Desjardins
(500, rue Principale, La Sarre)



JEUDI 24 SEPTEMBRE

12 h WEBDIFFUSION « MEURTRE INACHEVÉ »

Page Facebook - La Troupe À Coeur ouvert



17 h à 19 h VERNISSAGE EN LIGNE « LA MAGIE DES FILS :
TAPISSERIES CONTEMPORAINES CANADIENNES »

Page Facebook - Ville de La Sarre



19 h CABARET DES MOTS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Théâtre Lilianne-Perrault
(195, rue Principale, La Sarre)



VENREDI 25 SEPTEMBRE

9 h à 11 h 45 et OUVERTURE DE L'EXPOSITION « LE MONDE DES
13 h 15 à 16 h 30 POUPÉES DE PORCELAINE »

Société d'histoire et du patrimoine de la région
de La Sarre (187, rue Principale, La Sarre)



19 h 30 BALADO LES SURVIVANTS - VIVRE L'ART
EN RÉGION

Théâtre Lilianne-Perrault
(195, rue Principale, La Sarre)



VENREDI 25, SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

19 h à 22 h ILLUMINONS LE QUÉBEC

Partout en Abitibi-Ouest



SEMAINE CULTURELLE DES GÉNÉRATIONS

23 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2020



PROGRAMMATION SUITE

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

10 h à 17 h VISITE GUIDÉE D'UNE AUTHENTIQUE ÉCOLE DE RANG École du rang II d'Authier (269, route 111, Authier)

LUNDI 28 SEPTEMBRE

19 h LES CONTES DU BOUT DU MONDE AVEC VIRGINIA PÉSÉMAPÉO BORDELEAU Page Facebook - Ville de La Sarre

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

13 h 30 à 14 h 30 PATINAGE LIBRE (18 ans +) Aréna Nicol Auto (550, rue Principale, La Sarre)

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE

18 h 30 DANIEL COUTU, MAGICIEN Salle Desjardins (500, rue Principale, La Sarre)

Toute la journée JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS Lieu surprise

Activité culturelle Activité sportive Activité familiale Activité pour les aînés

VILLE DE LA SARRE MAISON.DE.LA.CULTURE.LASARRE MRC D'ABITIBI-OUEST MRCABITIBIOUEST

Une invitation de



et de



et des divers collaborateurs.



Pour plus d'informations,
communiquez avec la Ville de La Sarre
au 819 333-2282 ou avec les
organismes concernés.

WWW.VILLE.LASARRE.QC.CA

ou le

WWW.MRCAO.QC.CA

Conformément aux directives de la Santé
publique, des mesures d'hygiène et de
distanciation physique seront mises en
place pour toutes les activités.

Comment nous joindre?



Hôtel de ville

201, rue Principale

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

*En personne : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

Congés :

Action de Grâce — fermé lundi 12 octobre

Jour du Souvenir — fermé mercredi 11 novembre



Aréna Nicol Auto

550, rue Principale

Ouverture au public prochainement



Maison de la culture

195, rue Principale

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 12 h à 16 h 30

Samedi : 10 h à 15 h

Dimanche : fermé

Consignes à respecter dans nos infrastructures

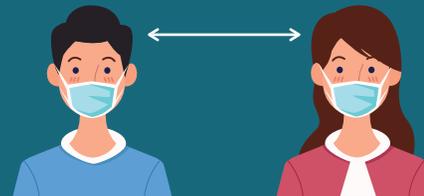
Port du couvre-visage



Lavage des mains



Distanciation physique entre chaque personne



ENSEMBLE, prenons soin les uns des autres !

Qui rejoindre en cas d'urgence municipale?

Pour déclarer une urgence municipale concernant les égouts, la voirie (ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des voies et des chemins) ou l'aqueduc, veuillez communiquer avec :



Hôtel de ville 819 333-2282

Du lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h 30 à 12 h

En dehors de ces heures d'ouverture, veuillez contacter le 1-866-943-1286.